

MICT-12-10
26-04-2013
(340 - 337)

340

UNITED
NATIONS

Mécanisme pour les Tribunaux Pénaux Internationaux (MTPI)

Devant : L'Honorable Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme

Le greffier : M. John Hocking

Date : Le 26 Avril 2013

LE PROCUREUR
c.
RUZINDANA OBED

Affaire N°: ICTR-95-1

REQUÊTE DE M. RUZINDANA OBED POUR UNE LIBÉRATION ANTICIPÉE

Received by the Registry
Mechanism for International Criminal Tribunals
26/04/2013 15:55

McCull Carter

Monsieur le Président du Mécanisme,

J'ai l'honneur de recourir à votre bienveillante autorité pour demander ma libération anticipée pour des raisons ci-après :

1. J'ai été arrêté le 20 septembre 1996 à Nairobi au Kenya et transféré au Centre de détention de l'UNDF le 22 septembre 1996. Je n'ai pas plaidé coupable sur les charges portées contre moi.¹
2. J'ai été condamné à une peine d'emprisonnement de 25 ans par la Chambre de première instance le 21 mai 1999, peine qui a été confirmée par la Chambre d'Appel le 1^{er} juin 2001. Le jugement de la chambre d'appel étant définitif, j'ai été transféré au Mali, le 09 Décembre 2001, où j'exécute ma peine conformément à l'accord entre l'organisation des Nations Unies et le Mali signé le 12 Février 1999. D'après mes calculs, à la date du 20 mai 2013, j'aurai purgé les deux tiers (2/3) de la peine prononcée contre moi.
3. Par la présente, je recours à votre bienveillante autorité pour demander ma libération anticipée car j'achève bientôt les deux tiers de ma peine et que j'ai fait preuve de bonne conduite durant toute la période de ma détention. Les autorités pénitentiaires peuvent l'attester.

Le droit applicable :

4. Selon la Directive pratique y relative, un condamné peut adresser une demande de grâce, de commutation de la peine ou de libération anticipée directement au Président s'il estime qu'il remplit les conditions requises.²
5. La même Directive précise qu'en cas de demande de libération anticipée, le Président doit, s'il estime ne pas pouvoir réserver une réponse favorable, préciser dans sa décision quand le condamné pourra voir son cas réexaminé.

¹Trial Judgement ICTR-95-1-T, 21 May 99, para. 15.

² Directive pratique relative à l'appréciation des demandes de grâce, de commutation de la peine et de libération anticipée des personnes condamnées par le TPIR, le TPIY ou le Mécanisme, article 3.

6. Par ailleurs, l'article 126 du Règlement du MTPI stipule qu'aux fins d'apprécier l'opportunité d'une grâce ou d'une commutation de peine, le Président tient compte, entre autres, du traitement réservé aux condamnés se trouvant dans la même situation et de la volonté de réinsertion sociale dont fait preuve le condamné.

Les arguments :

7. La pratique devant le TPIY, qui par ailleurs contraste avec celle du TPIR, est que les demandes de libérations anticipées ont été accordées pour des détenus ayant servi au moins deux tiers de leurs peines. Le Règlement du MTPI cité ci-haut suggère qu'aux fins d'apprécier l'opportunité d'accorder une commutation de peine, il faut, entre autres, considérer le traitement réservé aux condamnés se trouvant dans la même situation.
8. Il est important de noter que, depuis la mise en place du MTPI, la jurisprudence en la matière a nettement évolué en faveur des condamnés du TPIR. Ainsi par exemple, dans l'affaire *Bisengimana*, le Président du Mécanisme est d'avis que rien n'empêche que les condamnés du TPIR et du TPIY, dès lors qu'ils sont régis par le même Mécanisme, reçoivent le même traitement. Ainsi, conformément à l'équité, les condamnés du TPIR ayant servi les deux tiers de leur peine sont également éligibles pour leur libération anticipée.³
9. Par conséquent, Monsieur le Président, j'implore votre bienveillance pour ma libération anticipée car je me trouve dans la même situation que Paul Bisengimana et que j'ai fait preuve de bonne conduite pendant la durée de mon emprisonnement, que ce soit envers mes codétenus ou envers les autorités carcérales.
10. Je suis né le 20 novembre 1962. Avec mon âge, je me sens encore apte à être utile à la société. Je voudrais donc redonner le moral-aussi bien à ma famille qu'à mon entourage. Ainsi, je sollicite qu'il vous plaise de bien vouloir m'accorder une libération anticipée et je vous garantis que je n'aurai pas de problèmes pour me réhabiliter dans la vie normale en dehors de la prison.

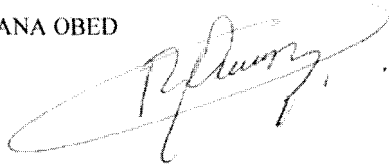
³ *The Prosecutor v. Paul Bisengima* (MICT-12-07): Decision of the President on early release of Paul Bisengimana and on motion to file a public redacted application, 11 December 2012, para. 20-21

337

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Fait à Koulikoro, République du Mali, le 26 avril 2013

RUZINDANA OBED

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruzindana Obéd', written in a cursive style.



TRANSMISSION SHEET / FICHE DE TRANSMISSION
FOR FILING OF DOCUMENTS WITH THE ARUSHA BRANCH OF
THE MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS/
POUR LE DEPOT DE DOCUMENTS A LA DIVISION D'ARUSHA DU
MECHANISME POUR LES TRIBUNAUX PENaux INTERNATIONAUX

I - FILING INFORMATION / INFORMATIONS GENERALES

To/ A:	MICT Registry/ Greffe du MPTI			
From/ De:	<input type="checkbox"/> Chambers/ Chambre	<input type="checkbox"/> Defence/ Défense	<input type="checkbox"/> Prosecution/ Bureau du Procureur	<input type="checkbox"/> Other/ Autre :
Case Name/ Affaire:				Case Number/ Affaire No:
Date Created/ Daté du:				Date transmitted/ Transmis le: 26 Avril 2013
No. of Pages/ No de pages:	Original Language / Langue de l'original:		<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Title of Document/ Titre du document:	Requête de M. RUZINDANA OBED pour une libération anticipée			
Classification Level/ Catégories de classement:	<input type="checkbox"/> Unclassified/ Non classé <input type="checkbox"/> Confidential/ Confidential	<input type="checkbox"/> Strictly Confidential/ Strictement confidentiel <input type="checkbox"/> Ex Parte (specify/ préciser):		
	<input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded/ Défense exclu	<input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded/ Bureau du Procureur exclu	<input type="checkbox"/> Other Ex Parte/ Ex Parte Autre (specify/ préciser):	
Document type/ Type de document:	<input type="checkbox"/> Indictment/ Acte d'accusation <input type="checkbox"/> Warrant/ Mandat <input type="checkbox"/> Motion/ Requête <input type="checkbox"/> Decision/ Décision	<input type="checkbox"/> Order/ Ordre <input type="checkbox"/> Affidavit/ Déclaration sous serment <input type="checkbox"/> Correspondence <input type="checkbox"/> Judgement/ Jugement	<input type="checkbox"/> Appeal Book/ Livre d'appel <input type="checkbox"/> Submission from non-parties/ Ecritures déposés par des tiers <input type="checkbox"/> Submission from parties/ Ecritures déposés par des parties <input type="checkbox"/> Book of Authorities/ Livre de sources juridiques	<input type="checkbox"/> Notice of Appeal/ Acte d'appel

II - TRANSLATION STATUS ON THE FILING DATE/ ETAT DE LA TRADUCTION AU JOUR DU DÉPÔT

<input type="checkbox"/> Translation not required/ La traduction n'est pas requise			
<input type="checkbox"/> Filing Party hereby submits only the original, and requests the Registry to translate/ La Partie déposante ne soumet que l'original et sollicite que le Greffe prenne en charge la traduction (Word version of the document is attached/ La version en Word se trouve en annexe)			
<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	
<input type="checkbox"/> Filing Party hereby submits both the original and the translated version for filing, as follows/ La Partie déposante soumet ci-joint l'original et la version traduite pour dépôt, comme suit :			
Original/ Original en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda
Translation/ Traduction en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda
<input type="checkbox"/> Filing Party will be submitting the translated version(s) in due course in the following language(s)/ La Partie déposante soumettra la (les) version(s) traduite(e) sous peu, dans la (les) langue(s) suivante(s):			
<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	

Send completed transmission sheet to: JudicialFilingsArusha@un.org
Veuillez soumettre cette fiche pour le dépôt des documents à: JudicialFilingsArusha@un.org

Le Régisseur Lt. Ahmarison & Daise Au Guaitu
Penitencier du MPTI Kigali (Rwanda)

